

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du treize avril deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 07 avril 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
33	2	0	2

Objet :
INST-4 - Adoption du
Règlement intérieur
du Conseil municipal

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Anne BURGAUD MOREL, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Yamina GRANDCLEMENT, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAÏ, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Caroline MATHON (pouvoir à Dominique BEY), Béatrice PERRIN (pouvoir à Christine PIQUET),

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Marie-Claire EMIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, rapporteur, expose au Conseil municipal que, conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. Il fixe les règles de fonctionnement du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-8,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'adopter le règlement intérieur.

Fait à Oyonnax, le 13 avril 2026

Secrétaire de séance,



Marie-Claire EMIN



Le Maire



Laurent HARMEL

Objet :
INST-4 - Adoption du
Règlement intérieur
du Conseil municipal

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 14 AVR. 2026
- par sa publication le 14 AVR. 2026



Le Maire